

AFFAIRE N° 54. - Autorisation de passer un marché avec les ETABLISSEMENTS THIA-SONG-FAT et Fils pour la fourniture de sardines nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'appel d'offres qui a eu lieu à la Préfecture, le 6 JUIN 1969, sous l'égide de la Commission de Coordination des Commandes Publiques (Groupement d'Achats pour les Cantines Scolaires), j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché pour un montant de DEUX MILLIONS QUATORZE MILLE FRANCS (2 014 000 Frs) pour la fourniture de sardines nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

Soit :

53 000 boîtes de sardines (boîte de 125 g) à 38 Frs la boîte 2 014 000 Frs

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 459 - Article 601 du Budget des Cantines Scolaires de l'année 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.